

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Happy Feet Daycare Inc.		Date d'inspection Le 25 août 2026	
Nom de l'établissement CSE Les Petites Abeilles		Numéro de permis 2017193	
Adresse 338 boulevard Broadway Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 2K4		Numéro de téléphone (506) 475-9309	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'ai constaté que le ratio éducatrice-enfants était conforme. Aucun enfant d'âge scolaire n'était présent. De plus, les enfants en bas âge ne sont pas mélangés avec un autre groupe d'âge. Les éléments suivants sont observés :

- Vérification deux nouveaux dossiers et mise à jour de l'information concernant les membres du personnel.
- L'aire de jeu extérieure est située à moins de 350 mètres de l'établissement et est entretenue de manière à garantir la sécurité des enfants et à éliminer tout risque potentiel. Elle comprend une zone ombragée offrant un minimum de 0,45 m² par enfant, calculé selon la capacité maximale d'accueil de l'aire de jeu.
- La surface de jeu est composée de matériaux variés permettant la réalisation de différents types d'activités. L'aire destinée aux enfants en bas âge et aux enfants d'âge préscolaire est entièrement clôturée par une barrière d'au moins 1,22 m de hauteur, munie d'un accès sécurisé. L'espace réservé aux enfants en bas âge est séparé afin d'assurer leur sécurité.
- Le matériel et l'équipement disponibles sont variés et en quantité suffisante pour l'ensemble des enfants présents. Selon l'administratrice, l'équipement fixe est installé conformément aux instructions du fabricant et entouré d'une surface protectrice d'une profondeur appropriée.

Observation de l'accueil d'un enfant d'âge préscolaire et de la collation fournie par la garderie (yogourt et céréales). Les enfants de 2-5 ans vont à l'extérieur lors de ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 25 août 2026

Date

original signé par
Annick Jean

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 août 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"